



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS BFC

Séance du 10 décembre 2025

### Délibération du CA

Objet : Sorties d'inventaire.

Document(s) joint(s) : tableau des biens

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation,*

*Vu les articles R822-1 à R822-34 du code de l'éducation,*

*Vu le code général de la propriété des personnes publiques,*

*Vu le décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (article 57 et article 162),*

*Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Crous BFC, adopté en sa séance du 7 mars 2024.*

#### Exposé des motifs :

Dans le cadre de la mise à jour de l'inventaire, 105 biens divers acquis sont aujourd'hui obsolètes. Ces biens à sortir de l'inventaire ont une valeur de 662 844,99 €.

#### Article unique :

Le CA du Crous BFC approuve la sortie d'inventaire de 105 biens pour une valeur de 662 844,99 €.

La présente délibération est adoptée à *l'unanimité* / ~~à la majorité~~ des membres du Conseil d'administration :

Nombre de membres composant le CA : 28  
Nombre de membres présents ou représentés : 20  
Quorum atteint : oui  
Nombre de voix favorables : 20  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Besançon  
Le 10 décembre 2025

La Présidente du Conseil d'administration,

Nathalie ALBERT-MORETTI,

  
Rectrice de la région académique Bourgogne  
Franche-Comté  
Rectrice de l'académie de Besançon  
Chancelière des universités